

3S LIVING

Société par actions simplifiée (Société à associée unique)

Au capital de 1 000 €

Siège social : 274 Chemin Chaussée

27800 BERTHOUVILLE

897 862 934 R.C.S. BERNAY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

RESOLUTION PROPOSEE

L'associée unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à 4 130,32 € de la manière suivante :

- Au compte Report à nouveau, la somme de - 4 130,32 €

RESOLUTION ADOPTEE

L'associée unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à 4 130,32 € de la manière suivante :

- Au compte Report à nouveau, la somme de - 4 130,32 €

Pour copie certifiée conforme

Lisette MICONNET

Présidente



1

BILAN SIMPLIFIÉ

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SAS 3S LIVING		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		274 CHEMIN CHAUSSEE		27800 BERTHOUVILLE	
Numéro SIRET *		8 9 7 8 6 2 9 3 4 0 0 0 1 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		2 1		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
				Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
Immobiliations incorporelles		010		012	
Fonds commercial *		014		016	
Autres *		028		030	
Immobiliations corporelles *		040		042	
Immobiliations financières * (1)		102 490		102 490	
Total I (5)		044		048	
102 490		102 490		102 490	
STOCKS		050		052	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		060		062	
Marchandises *		064		066	
Avances et acomptes versés sur commandes		068		070	
Créances (2)		072		074	
Clients et comptes rattachés *		8 768		8 768	
Autres * (3)		080		082	
Valeurs mobilières de placement		084		086	
Disponibilités		1 022		1 022	
Charges constatées d'avance *		092		094	
Total II		096		098	
9 790		9 790		9 790	
Total général (I+II)		110		112	
112 280		112 280		112 280	
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		1 000	
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126			
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	
Report à nouveau		134			
Résultat de l'exercice		136		(4 130)	
Subventions d'investissement		137			
Provisions réglementées		140			
Total I		142		(3 130)	
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		156			
Emprunts et dettes assimilées		164			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166		1 974	
Fournisseurs et comptes rattachés *		169		113 436	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		172		113 436	
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		115 411	
Total général (I + II + III)		180		112 280	
REVENUS		(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	
193		(2) Dont créances à plus d'un an		195	
197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		184	
				102 490	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Page 4

Formulaire obligatoire (article 302, 303, 304 du Code Général de l'Impôt)

Désignation de l'entreprise SAS 3S LIVING

A R SULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 2

Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	CHARGES D'EXPLOITATION	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Régénérations	Dédutions	Déficits	Cepit Quota	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*
							13	1	1	2	0	2	
Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209					210						
Production vendue	biens	215					214						
	services *	217					218						
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222						
Production immobilisée *							224						
Subventions d'exploitation reçues							226						
Autres produits							230						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232						
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234						
Variation de stock (marchandises) *							236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240						
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)						242		4	130			
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243					244						
Rémunérations du personnel *							250						
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252						
Dotations aux amortissements *							254						
Dotations aux provisions							256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					262		0				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260											
Total des charges d'exploitation (II)							264		4	130			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		(4	130)			
Produits financiers			(III)				280						
Produits exceptionnels			(IV)				290						
Charges financières			(V)				294						
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347					300						
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348											
Impôts sur les bénéfices *			(VII)				306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310		(4	130)			
B R SULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312				314	4	130
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316						
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318						
Provisions non déductibles *							322						
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324						
Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés		247					330						
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					251						
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997		
Entreprise nouvelles (44. sexies)		986											
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981											
Dn ou Jovi ZFA NG (44. quaterdecies)		345											
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G													
Zone franche urbaine (44. octies A)		987											
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989											
Investissements outre-mer		344											
Zone de développement prioritaire (44. septdecies)													
Zone de réhabilitation rurale (44. quaterdecies)											138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)													
Crédance due au report en arriéré du déficit		346											
Zone de développement prioritaire (44. septdecies)													
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)											992		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352				354	4	130
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356						
Déficits antérieurs reportables : *											360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370				372	4	130

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 5

Désignation de l'entreprise :

31/12/2022

[illegible][illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

L'exercice est le premier de la société et a une durée exceptionnelle de vingt et un mois. Les notes ci-après, constituant l'annexe, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice n'a été marqué par aucun fait caractéristique significatif.

Note 2 Incidences de la crise sanitaire sur les comptes annuels

La Société a continué à opérer dans un contexte de crise sanitaire sans incidence significative sur son activité au cours de l'exercice 2021/2022.

Note 3 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement entrant dans le cadre de cette information n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Note 4 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont conformes au règlement ANC 2018-01.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Leur valeur fait l'objet d'un examen annuel si des indices de perte de valeur sont identifiés.

Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

L'entreprise comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Note 5 Actif immobilisé

Titres de participation

Voir tableau 2033-C en annexe

Liste des filiales et participations

	+ de 50 %	10 à 50 %
	Nom	Nom
	MY PRIVATE RESORT	MPR ACADEMY
Capital	200 000 €	1 000 €
Capitaux propres autres que le capital		
Quote-part du capital détenu	51,00%	49,00%
Valeur comptable des titres détenus :	102 000 €	490 €
Valeur Brute :		
Valeur Nette :		
Prêts et avances consentis par la société mère	8 000 €	
Provisions sur prêts		
Montant des cautions et avals donnés par la société mère		
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice		
Résultat du dernier exercice		
Dividendes encaissés par la société mère dans l'exercice		
Observations (2)	Clôture 1er exercice 31/12/2022	Clôture 1er exercice 30/06/2023

Note 6 Capitaux propres

Le capital social est composé de 1 000 actions de 1 € chacune, intégralement libérées.

Note 7 Charges à payer

Les charges à payer à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Fournisseurs, factures non parvenues	301
▪	
Total	301

Désignation de l'entreprise : SAS 3S LIVINGNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476		
Immobilisations financières		480	102 490	484	102 490	102 490	
TOTAL		490	102 490	494	102 490	102 490	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	552	554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566		
TOTAL		570	572	574	576		
III	PLUS VALUES, MOINS VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées vivées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5		
	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme	
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦
						0 % ⑧	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	595
TOTAL					596	585	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 3S LIVING

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	4 130
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	4 130

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	718
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Page 8

Désignation de l'entreprise :

31/12/2022

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Page 9
N° 2033-E 2023

5

Désignation de l'entreprise : SAS 3S LIVING		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 02/04/2021 et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois 2 1	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.